



**Extrait de décision portant autorisation spéciale en cœur du parc national des Cévennes, pour travaux, constructions, installations, hors droit de l'urbanisme
N° 20100288 du 22 juillet 2010**

Pétitionnaire : M. Pierre PLAGNE

Localisation des travaux : Lozère / Saint-Martin de Lansuclè / les Vernèdes

N° de parcelle : D14

Nature des travaux : passage du rotavator avant implantation d'une prairie sous seigle sur 1,15 ha.

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à réaliser les travaux dont la localisation et la nature sont décrits ci-avant :

Article 2 : L'autorisation visée à l'article 1 est assortie des prescriptions suivantes :

- respect des clauses du contrat associé à cette autorisation.